



Bruxelles, le 6 janvier 2023
(OR. en)

5042/23

ECOFIN 11
UEM 10
SOC 5
EMPL 4
COMPET 9
ENV 4
EDUC 3
RECH 4
ENER 4
JAI 7
GENDER 3
ANTIDISCRIM 3
JEUN 3
SAN 8

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Note explicative - Document d'accompagnement de la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro pour 2023

Les délégations trouveront ci-joint la version, élaborée à la suite des réunions du Comité économique et financier et du groupe de travail Eurogroupe, de la note explicative accompagnant la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro.

Note explicative

*- Document d'accompagnement de la recommandation du Conseil
concernant la politique économique de la zone euro pour 2023*

L'article 2 *bis ter*, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1466/97 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques, qui fait partie de la section relative au "dialogue économique", prévoit que "[l]e Conseil est censé, en principe, suivre les recommandations et propositions de la Commission ou expliquer publiquement sa position".

Compte tenu de la règle "se conformer ou expliquer" exposée ci-dessus, le Conseil fournit par la présente note des explications sur les modifications qu'il a été convenu d'apporter aux recommandations de la Commission en vue d'une recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro dans le cadre du Semestre européen, et sur lesquelles la Commission n'est pas d'accord.

Le Conseil Ecofin a également marqué son accord sur un certain nombre d'ajouts ainsi que sur des modifications d'ordre matériel ou technique apportées aux recommandations, avec le soutien sans réserve de la Commission.

RECOMMANDATION N° 2 POUR LA ZONE EURO

Texte de la Commission:

Maintenir un niveau élevé d'investissements publics, nécessaire pour stimuler la résilience économique et sociale et soutenir la transition écologique et numérique, notamment pour une plus grande efficacité énergétique, ainsi que pour la transition vers des sources d'énergie renouvelables. Mettre en œuvre les programmes de la politique de cohésion et les plans pour la reprise et la résilience, en veillant à la mise en œuvre en temps utile des réformes et des investissements, et veiller à ce que les mises à jour de ces plans soient ciblées et n'en réduisent pas l'ambition globale. Prendre de nouvelles mesures, notamment dans le cadre du plan REPowerEU, pour accélérer la transition vers une énergie propre et accroître l'indépendance énergétique de l'Union.

Texte ayant fait l'objet d'un accord:

Maintenir un niveau élevé d'investissements publics et encourager les investissements privés, qui sont nécessaires pour stimuler la résilience économique et sociale et soutenir la transition écologique et numérique, notamment pour une plus grande efficacité énergétique, ainsi que pour la transition vers des sources d'énergie renouvelables. Mettre en œuvre les programmes de la politique de cohésion et les plans pour la reprise et la résilience, en veillant à la mise en œuvre en temps utile des réformes et des investissements, et veiller à ce que les mises à jour de ces plans soient ciblées, en tenant compte de l'évolution de la situation économique, sans en réduire l'ambition globale. Prendre de nouvelles mesures, notamment dans le cadre du plan REPowerEU et des plans nationaux en matière d'énergie et de climat, pour accélérer la transition énergétique et accroître l'indépendance énergétique de l'Union.

Explication:

La seule modification pour laquelle la Commission est en désaccord est celle liée à la suppression du terme "propre". La modification vise à éviter toute ambiguïté, l'expression "énergie propre" n'étant pas clairement définie. En outre, l'expression "énergie propre", pour décrire la transition énergétique de l'UE, n'est pas largement soutenue par le Conseil. Le texte ayant fait l'objet d'un accord vise à faire en sorte que l'accent soit mis sur le large éventail d'énergies/de technologies qui sont écologiquement rationnelles et socialement acceptables.
